

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 27 MARS 2017 À 17 HEURES 30

N° DEL2017_027 : ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTES

L'an deux mille dix sept, le vingt sept mars

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le lundi 27 mars 2017 à 17 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRERE

Secrétaire : Monsieur Pierre DOAT

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,

Philippe BONNECARRERE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Dominique SANCHEZ, Dominique MAS, Odile LACAZE, Patrice BEDIER, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGHE, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Patrick BETEILLE, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Elodie NADJAR, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Jean-Paul RAYNAUD, Robert AZAIS, Blandine THUEL, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Agnès BRU

Membres présents non votants : Mesdames, messieurs,

Messieurs, madame, Philippe GRANIER, Marie-Claire MALROUX, Yves CHAPRON

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Fabien LACOSTE (pouvoir à Elodie NADJAR), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Claude LECOMTE (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Marie-Louise AT (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE)

Votants : 41

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 27 MARS 2017

N° DEL2017_027 : ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTES

Pilote : Finances

Monsieur Francis SALABERT, rapporteur,

La Trésorerie d'Albi-ville et Périphérie vient de nous transmettre des états de taxes et produits irrécouvrables portant sur les exercices 2010 à 2016 pour le budget principal et le budget annexe assainissement collectif.

Les sommes qui n'ont pu être recouvrées concernent des titres de recettes dont le montant unitaire est inférieur au seuil de poursuites (22%), ou pour lesquels malgré les poursuites engagées et les relances effectuées, la trésorerie n'a pu obtenir de paiement de la part des tiers (33%), ou encore en raison de l'absence d'une adresse postale fiable pour joindre les redevables (14%).

Ces écritures d'annulation sont également nécessaires après que des décisions d'effacement de dette aient été prises suite à des procédures de surendettement (22%).

Monsieur le Trésorier d'Albi nous demande d'effectuer pour chacun de ces titres un mandat de régularisation sur les budgets concernés.

Ce sont majoritairement des prestations relatives à la perception de la redevance assainissement collectif (99% des demandes sur le budget assainissement collectif), ainsi que des recettes relatives au réseau des médiathèques, au chenil et à la collecte des ordures ménagères. Sur 1 891 titres à annuler au total, 1 836 concernent l'assainissement collectif pour un montant de 48 110,67 € TTC.

BUDGET	N° Liste	Années	Nombre de titres	Montant total TTC
GENERAL	1987240533	2006 et 2011-2016	55	3 981,42 €
ASS. COLLECTIF	2040690533	2012-2013	101	4 102,01 €
	2297160533	2015	135	2 314,36 €
	2330220833	2010-2013	27	756,51 €
	2410080233	2015	96	2 352,74 €
	2411670233	2015	90	2 322,81 €
	2420900233	2015	96	3 501,87 €
	2422520533	2014-2015	105	1 683,32 €
	2423900833	2015-2016	110	2 092,71 €
	2425100533	2013-2015	101	3 490,84 €
	2428110233	2014-2015	45	1 994,39 €
	2435340233	2011-2014	106	1 256,24 €
	2435340533	2013-2014	95	5 749,20 €
	2435340833	2014	79	2 645,15 €
	2435570233	2015	18	522,08 €
	2629030533	2014	100	703,43 €
	2629630833	2014	100	935,09 €
	2629850533	2014	73	536,67 €
	2630430233	2013-2014	100	1 489,71 €
	2630430533	2013	100	3 056,71 €
	2630450233	2013-2014	23	305,20 €
	2629430533	2013	98	2 086,82 €
	2435130833	2013	38	4 212,81 €
		TOTAL	1891	52 092,09 €

Compte tenu du caractère irrécouvrable de ces sommes, la trésorerie demande à la communauté d'agglomération d'émettre en non-valeur les sommes indiquées, conformément aux états transmis, et pour un montant total de **52 092,09 € TTC**.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la demande d'admission en non-valeur de monsieur le Trésorier d'Albi ville et périphérie,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 9 mars 2017,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE l'admission en non valeur de créances irrécouvrables à hauteur de 52 092,09 € TTC : 3 981,42 € TTC pour le budget général et 48 110,67 € TTC pour le budget annexe assainissement collectif.

DIT que les crédits sont prévus au budget principal et au budget annexe assainissement collectif de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 27 mars 2017,

Le président,

Philippe BONNECARRÈRE